

DOSSIER DE CANDIDATURE

MANDAT 2027/2028

Élection du Conseil municipal des jeunes

d'Oudon



Engage toi pour bouger la commune

Si tu es né entre 2014 et 2017,
dépose ta candidature en mairie

avant le 17 octobre

Plus d'infos sur www.oudon.fr



MOT DU MAIRE



Tu es né(e) entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 et tu souhaites proposer des projets, participer à la vie de la commune et t'investir dans une démarche citoyenne.

Je t'invite à rejoindre le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) !

Nous avons besoin de toi, de tes idées, de ton regard, forcément différent pour faire bouger la commune tous ensemble.

En tant que jeune élue et jeune élu, tu découvriras les droits et les devoirs des citoyennes et citoyens. Tu participeras à la réalisation de projets et aux événements de la commune, contribuant ainsi à faire vivre notre belle cité. Le Conseil Municipal Jeunes te permettra aussi de nouer des contacts durables avec d'autres jeunes de ton âge, mais aussi avec des gens de toutes les générations.

C'est une aventure humaine exceptionnelle. Je serai ravie de te compter parmi nous afin de vivre ensemble cette belle expérience.

C'est une vraie fierté pour moi que d'avoir de jeunes élues et élus à mes côtés.

Je te remercie par avance de ton implication et je suis impatiente de t'accueillir bientôt en mairie pour échanger avec toi et lancer officiellement le nouveau Conseil Municipal Jeunes d'Oudon.

Au plaisir de te retrouver prochainement.

Séverine DUGUEY
Maire d'Oudon



FICHE DE CANDIDATURE



NOM Prénom

Date de naissance / / ☐ Fille ☐ Garçon

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Groupe scolaire

Classe de (niveau)

Je soussigné(e).....déclare
me présenter aux élections du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) pour le mandat 2027-2028
et je m'engage à respecter les modalités d'élection et de fonctionnement du Conseil
Municipal Jeunes.

Représentants légaux :

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

Fait à Oudon, le 2026

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

PROGRAMME ÉLECTIONS 2027-2028

Photo d'identité

Nom :

Prénom :

Année de naissance :

Pourquoi souhaites-tu être élu(e) au Conseil Municipal Jeunes ?

Sur quelle(s) action(s) ou quels projets souhaiterais-tu réfléchir ?

Fait à Oudon, le 2026

Signature du (de la) candidat(e)

CMJ – DOSSIER DE CANDIDATURE – MANDAT 2027-2028



MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

MANDAT 2027 – 2028



Article 1 : Les objectifs

Le Conseil Municipal Jeunes est une instance qui permet aux jeunes de se familiariser à la vie démocratique et à la citoyenneté.

Il répond à plusieurs objectifs :

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale et leur donner les moyens d'agir auprès de l'équipe municipale,
- Pouvoir donner un avis sur les sujets qui concernent la jeunesse et les projets de la commune,
- Être à l'écoute des demandes et des idées des autres jeunes et les représenter,
- Accompagner les jeunes dans la définition de projet et de leur mise en œuvre,
- Faire participer activement les jeunes aux temps forts de la commune et aux commémorations.

Le fonctionnement doit rester ludique et convivial.

Article 2 : Les attributions

Les membres du Conseil Municipal Jeunes formulent des avis, des propositions et montent des projets.

Les réunions mensuelles ont une durée d'une heure ou une heure trente. Elles sont organisées dans les locaux publics de la commune, généralement salle du Conseil municipal et ce, le mercredi de 17h30 à 18h30 ou le samedi de 10h00 à 11h30. Un planning des réunions est établi par trimestre. Les animateurs du CMJ sont tenus d'organiser et d'encadrer ces réunions.

Ces réunions auront lieu hors vacances scolaires.

Un compte-rendu est réalisé après chaque réunion, il est transmis aux jeunes élus, leurs parents et aux élus référents adultes. Il pourra servir de support pour communiquer auprès des camarades à l'école ou au collège sur l'avancée des projets.

Article 3 : La durée du mandat

Le mandat des jeunes élus est de deux ans.

En cas d'empêchement, le (la) jeune élu(e) s'excuse auprès d'un référent. Le (la) jeune conseiller(ère) pourra être démis de ses fonctions suite à une décision du Maire ou de son représentant, après trois absences consécutives non justifiées. Chaque membre du CMJ s'engage à participer activement aux réunions, aux commémorations et aux cérémonies pour lesquelles il est convié.

Article 4 : Le rôle des élus

Les élu(e)s du CMJ sont les représentant(e)s de tous les jeunes de la commune. Ils(elles) sont tenu(e)s de communiquer avec leurs camarades et de rendre compte, le plus souvent possible, de leurs travaux par tous les moyens qui sont à leur disposition.

Chaque élu(e) doit adopter un comportement citoyen et se montrer respectueux des autres.

Article 5 : La composition

Le CMJ se compose d'un minimum de 16 membres et d'un maximum de 20 membres. La parité et l'égalité des âges est recherchée, soit 8 ou 10 membres nés entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 (CM2/CM1) et 8 ou 10 membres nés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015 (5^{ème}/6^{ème}), sauf si le nombre de candidats est insuffisant.

Article 6 : Les candidats

Les jeunes doivent être **nés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017** et être domiciliés à Oudon pour être candidats aux élections du Conseil Municipal Jeunes. En remplissant un « dossier de candidature », le jeune s'engage à se présenter aux élections, à accomplir son mandat jusqu'à son terme et à être présent. Le candidat doit décrire ses motivations et présenter ses idées (*Fiche programme*). Tout dossier incomplet ou remis après la date limite des dépôts des candidatures sera refusé.

La liste officielle est établie par le service Enfance Jeunesse

La liste des candidats est présentée par ordre alphabétique, elle précise le nom, prénom et l'âge des candidats et des candidates.

Article 8 : Le programme

Le candidat peut présenter ses projets parmi les thématiques suivantes :

- La culture, le sport, les loisirs
- La sécurité, la santé
- L'environnement
- Les solidarités

Les programmes seront imprimés en 4 exemplaires, ils seront affichés publiquement au plus tard le lundi **2 novembre 2026** dans les écoles, au Centre de Loisirs, salle du Conseil et consultables sur le site de la commune www.oudon.fr

Article 9 : Les élections

Les élections ont lieu tous les deux ans, en fin d'année civile, elles sont organisées salle du Conseil municipal.

La règle de vote est le suffrage direct à un tour, à bulletin secret.

Sont déclarés élus, les candidats ayant obtenu le plus de voix dans leur catégorie.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé sera déclaré élu.

Les élections se dérouleront **le vendredi 11 décembre 2026** salle du Conseil municipal.

Article 10 : Les électeurs

Les électeurs invités à voter pour élire leurs représentants sont :

- Les enfants domiciliés à Oudon et/ou scolarisés en classe de CE1 (2019), CE2 (2018), CM1 (2017) et CM2 (2016) dans les établissements scolaires de la commune. L'inscription sur la liste électorale est systématique.
- Les jeunes nés en 2014 et 2015 ont une démarche volontaire pour voter. Ils doivent s'inscrire sur la liste électorale via le formulaire d'inscription disponible sur

le site de la commune ou à l'accueil de la mairie avant le **vendredi 6 novembre 2026**.

Les jeunes inscrits sur la liste électorale recevront une carte d'électeur à présenter au moment du vote.

Les cartes d'électeurs sont éditées par la commune.

Article 12 : Les résultats

Les résultats sont annoncés officiellement par Mme la Maire le **samedi 12 Décembre 2026 à 11h00** salle du Conseil municipal.

Les résultats sont affichés en Mairie, dans les écoles et au centre de Loisirs.

Article 13 : L'investiture

L'investiture du Conseil Municipal Jeunes se déroulera lors de la cérémonie des vœux du Maire **le vendredi 8 janvier 2027**.

Article 14 : La démission

En cas de déménagement, de maladie ou d'incapacité à poursuivre son mandat, l' élu(e) pourra démissionner par courrier ou par courriel.

Article 15 : La perte de mandat

En cas de propos ou de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions, l' élu(e) au CMJ peut perdre son mandat.

Article 16 : Le rôle des parents

L'implication des parents est importante pour aider les élu(e)s du CME dans l'exercice de leur fonction :

- Pour les accompagner dans leurs responsabilités.
- Pour contribuer aux aspects pratiques (déplacements, gestion de leur temps, etc.).
- Pour les aider dans leurs projets et actions.

Article 17 : Le budget

Un budget de fonctionnement est alloué par le Conseil municipal, chaque année.

Article 18 : Le droit à l'image

Le(la) jeune conseiller(ère), par son représentant légal, donne autorisation à la mairie pendant toute la durée de son mandat, à réaliser des photographies et des films et à utiliser ces images dans ses supports de communication (magazine municipal, plaquette, site internet, page Facebook...).

Fait à Oudon, le 2026



Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

CMJ – DOSSIER DE CANDIDATURE – MANDAT 2027-2028

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

AUTORISATION PARENTALE



Je soussigné(e).....

représentant légal de (Nom/prénom du (de la) candidat(e)).....

☐ Autorise mon enfant à déposer sa candidature au Conseil Municipal Jeunes (CMJ) d'Oudon pour le mandat 2027- 2028.

S'il ou elle est élu(e) :

✓ Autorise mon enfant à participer aux réunions qui auront lieu tous les mois, en salle du conseil en mairie.

À noter : il n'y a pas de séance de travail pendant les vacances scolaires.

✓ Autorise mon enfant à participer à toutes les actions et projets liés au CMJ.

✓ Autorise mon enfant à être véhiculé pour tout déplacement dans le cadre du CMJ.

✓ Autorise mon enfant à être photographié et filmé, seul ou en groupe, dans le cadre du CMJ et que son image soit diffusée dans diverses publications (presse, plaquettes, site internet de la commune).

✓ Autorise mon enfant à recevoir par courriel les différentes informations relatives au CMJ (réunions, informations, rendez-vous...).

✓ Autorise les responsables du CMJ à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaire par l'état de santé et de sécurité de mon enfant.



Fait à Oudon, le 2026

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature du (de la) candidat(e)

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

ÉLECTIONS CMJ – MANDAT 2027-2028



NOM Prénom

Date de naissance / / ☐ Fille ☐ Garçon

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Groupe scolaire

Classe de (niveau)

Je soussigné(e).....**déclare s'inscrire** sur la liste électorale pour participer aux élections du Conseil Municipal Jeunes le **vendredi 11 décembre 2026** de 17 h à 19h.

Représentants légaux :

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

NOM Prénom

Adresse.....

.....

Code postal Ville

Numéro de téléphone/...../...../...../.....

Courriel@.....

Fait à Oudon, le2026

Signatures des parents

(Précédées de la mention « lu et approuvé »)

Signature de l'électeur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)